

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DGRI 90 Aide d'urgence (50.000 euros) à l'association PREMIERE URGENCE INTERNATIONALE en soutien aux populations vulnérables en Libye

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Première Urgence Internationale ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Première Urgence Internationale, sise au 2 rue Auguste Thomas 92600 Asnières-sur-Seine, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à Première Urgence Internationale au titre des aides d'urgences.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2017 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Anne HIDALGO